



## STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE RELATIVE À LA MIGRATION, À L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2021-2030

Pour une approche globale, reposant sur des éléments factuels et fondée sur les droits de la migration dans le contexte de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et des catastrophes, dans l'intérêt des migrants et des sociétés.

EN BREF



## STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE RELATIVE À LA MIGRATION, À L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2021-2030

Pour une approche globale, reposant sur des éléments factuels et fondée sur les droits de la migration dans le contexte de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et des catastrophes, dans l'intérêt des migrants et des sociétés.

L'OIM a commencé à élaborer la présente Stratégie institutionnelle relative à la migration, à l'environnement et au changement climatique 2021-2030 en 2020 en réponse aux changements importants survenus dans les discussions politiques menées à l'échelle mondiale, régionale, nationale et infranationale sur la migration, l'environnement et le changement climatique, ainsi qu'au volume croissant d'éléments factuels et de connaissances disponibles.

Reposant sur trois décennies de travaux d'orientation et de recherche et d'activités opérationnelles, la présente Stratégie vise à guider les efforts que déploie l'OIM en vue de renforcer sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre une approche globale de la migration dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas naturels, conformément aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et à l'Agenda de l'Initiative Nansen pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques. De surcroît, la Stratégie met en évidence le fait que l'approche de l'OIM sur cette question est ancrée dans les normes et principes relatifs aux droits de l'homme et s'applique d'un bout à l'autre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

La Stratégie expose la manière dont l'OIM intensifiera son appui aux gouvernementaux nationaux et locaux, aux enceintes régionales et à d'autres acteurs en fournissant des orientations relatives aux migrations, en renforçant les capacités et en élaborant des approches inclusives axées sur les migrants, en vue de relever les défis que pose la mobilité humaine et de saisir les possibilités liées aux changements climatiques et environnementaux. La Stratégie réaffirme que la satisfaction des besoins des migrants, des personnes déplacées et de leurs communautés est au cœur de l'action que mène l'OIM dans le domaine de la migration, de l'environnement et du changement climatique.

Conformément au mandat de l'OIM en matière de migration, la Stratégie porte sur les migrations tant internationales qu'internes. Elle prend en compte tous les types de migration qui se produisent dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas naturels, telles que les déplacements, les migrations rurales-urbaines, le pastoralisme, les migrations saisonnières et la migration de main-d'œuvre.





La Stratégie place résolument la gestion et la gouvernance des migrations au cœur de l'approche adoptée par l'OIM face au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes dues aux aléas naturels.

Notre action doit permettre de faire évoluer les discours négatifs sur la migration et d'aider les États à maximiser les résultats positifs de la migration. Aussi la présente Stratégie souligne-t-elle l'attachement de l'OIM à appuyer la création d'environnements favorables grâce auxquels les migrants, les diasporas et leurs communautés peuvent directement contribuer à l'action climatique et au développement durable dans les lieux d'origine et de destination.

Enfin, notre approche stratégique est ancrée dans l'idée qu'il est crucial de renforcer le cercle vertueux que forment les éléments factuels, l'orientation et l'action. Nous entendons faire en sorte que les éléments factuels disponibles et les engagements politiques existants se traduisent par des activités opérationnelles et, à l'inverse, que les orientations opérationnelles alimentent les activités d'orientation et de renforcement des connaissances.

La Stratégie a été élaborée dans le cadre d'un vaste processus de consultation interne et externe. Elle établit un scénario préférentiel définissant les priorités qui permettront de guider l'élaboration des orientations de l'OIM au cours de la prochaine décennie, en association avec l'ensemble des parties prenantes pertinentes, dans le but de renforcer la prévisibilité, l'efficacité, la durabilité et l'opportunité des interventions de l'OIM.

## NOS PRINCIPES DIRECTEUR

**1** S'engager en faveur d'une approche fondée sur les droits

**4** Mettre en œuvre une approche inclusive et centrée sur les migrants pour renforcer les résultats positifs

**2** Promouvoir une approche novatrice et efficace de la gouvernance et des pratiques en matière de migration

**5** Promouvoir une approche de la sécurité humaine

**3** Adopter une approche soucieuse des sexospécificités

**6** Favoriser la cohérence des politiques et renforcer les partenariats



## NOTRE SCÉNARIO PRÉFÉRENTIEL POUR LA DÉCENNIE À VENIR

La présente Stratégie a pour visée générale de définir la manière dont l'OIM peut, au cours de la décennie à venir, élaborer et mettre en œuvre une approche globale, reposant sur des éléments factuels et fondée sur les droits de la migration dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas naturels, dans l'intérêt des migrants et des sociétés. À cet effet, il est indispensable de collaborer avec les migrants et les communautés, les enceintes régionales, les gouvernements nationaux et locaux, le système des Nations Unies et un large éventail d'autres acteurs intergouvernementaux, non gouvernementaux et du secteur privé.

### EN CONSÉQUENCE, LA STRATÉGIE DÉFINIT TROIS OBJECTIFS STRATÉGIQUES DEVANT PERMETTRE DE RÉALISER CETTE VISÉE

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE

1

« Nous élaborons des solutions qui permettent aux personnes de migrer. »

Gérer les migrations dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas naturels.

Conformément à son mandat en matière de migration et à ses fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OIM promouvra des approches qui facilitent des migrations ordonnées, sûres, responsables et régulières dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas naturels. L'Organisation appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de pratiques novatrices en matière de migration, y compris, en dernier recours, la réimplantation planifiée. Elle s'attachera à mettre au point des solutions qui exploitent le potentiel de la migration aux fins de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques et qui accroissent les contributions des migrants, des diasporas et des communautés à l'action climatique et au renforcement de la résilience.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE

2

« Nous élaborons des solutions pour les personnes qui migrent. »

Aider et protéger les migrants et les personnes déplacées dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas naturels.

L'OIM s'attachera à répondre aux besoins d'aide et de protection des migrants et des personnes déplacées et à s'attaquer aux vulnérabilités et à les réduire dans les situations de migration dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas naturels. L'Organisation appuiera l'élaboration et la mise en œuvre d'actions préventives, de mesures d'aide vitales et d'approches inclusives fondées sur les droits qui assurent des solutions durables d'un bout à l'autre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE

3

« Nous élaborons des solutions qui permettent aux personnes de rester. »

Faire en sorte que la migration soit un choix en renforçant la résilience et en luttant contre les facteurs climatiques et environnementaux négatifs qui poussent les populations à migrer.

En collaboration avec ses partenaires, l'OIM appuiera les efforts qui visent à prévenir les migrations entreprises par nécessité, y compris les déplacements, et à répondre aux besoins des populations prises au piège et non mobiles. L'Organisation nouera des partenariats en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des approches conjointes qui permettent d'analyser les facteurs environnementaux poussant les populations à migrer et de lutter contre ceux-ci, d'accélérer l'action climatique, de réduire les risques, de renforcer la résilience et d'augmenter les capacités d'adaptation.

En vue de réaliser ces objectifs, la Stratégie définit **quatre domaines d'action prioritaires** dans lesquels l'Organisation produit d'ores et déjà de bons résultats ou dans lesquels il est possible de s'appuyer sur les réalisations menées à bien pour renforcer l'efficacité et maximiser les ressources. Tant les objectifs stratégiques que les domaines d'action prioritaires sont alignés sur les trois piliers de la Vision stratégique du Directeur général de l'OIM : la résilience, la mobilité et la gouvernance.

## 1 RÔLE DE L'OIM EN MATIÈRE DE POLITIQUE MIGRATOIRE

Au titre d'organisme intergouvernemental chef de file dans le domaine de la migration, l'OIM aidera les États et d'autres acteurs à élaborer des politiques et pratiques migratoires novatrices fondées sur les droits qui prennent en compte les questions du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas naturels.

- ▶ Appuyer la prise en compte systématique des préoccupations climatiques et environnementales dans les cadres politiques nationaux et infranationaux relatifs à la migration et aux déplacements.
- ▶ Appuyer l'intégration des considérations relatives au climat et à l'environnement dans les processus régionaux qui portent sur les politiques migratoires.
- ▶ Appuyer l'élaboration d'approches, de politiques et de lois spécialisées fondées sur les droits en matière de migration, de changement climatique et d'environnement.
- ▶ Contribuer au renforcement des capacités des décideurs.

## 2 RÔLE OPÉRATIONNEL DE L'OIM

Au titre d'acteur opérationnel de premier plan, l'OIM aidera les États et d'autres acteurs à mettre en œuvre leurs interventions en réponse à la migration et aux déplacements dans le contexte de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et des catastrophes d'un bout à l'autre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

- ▶ Instaurer une perspective climatique institutionnelle d'un bout à l'autre de l'OIM dans les activités relatives aux éléments factuels, stratégiques et opérationnelles.
- ▶ Aider les États et d'autres autorités à fournir assistance et protection aux personnes qui migrent dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas naturels à la faveur d'une approche fondée sur les droits.
- ▶ Élaborer des interventions globales en réponse aux déplacements dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas naturels.
- ▶ Aider les villes et les gouvernements locaux à agir dans le domaine de la migration, de l'environnement et du changement climatique.
- ▶ Agir face aux conséquences de la dégradation de l'environnement et des phénomènes à évolution lente sur les migrations.
- ▶ Agir face aux effets à long terme de la migration dans un contexte de changement climatique
- ▶ Appuyer les contributions positives des migrants, des diasporas et des communautés à l'action climatique et au développement durable.

3

### RÔLE DE FOURNISSEUR DE CONNAISSANCES DE L'OIM

Au titre de fournisseur de connaissances de premier plan, l'OIM renforcera les approches stratégiques et opérationnelles reposant sur des éléments factuels dans le domaine de la migration dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas naturels en produisant, en analysant et en diffusant des données et des connaissances utiles.

- ▶ Générer de nouveaux éléments factuels et connaissances à la faveur d'approches conjointes
- ▶ Produire des données et des connaissances contextuelles afin de combler les lacunes.
- ▶ Renforcer les efforts de gestion des connaissances dans le monde.
- ▶ Renforcer les connaissances en améliorant les données et les analyses sur les articulations entre la multiproblématique migration, environnement et changement climatique et les questions relatives à la sécurité et aux conflits.
- ▶ Aider les gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes à recueillir et analyser des données.
- ▶ Renforcer les approches fondées sur des éléments factuels à des fins de préparation, d'action rapide et d'intervention humanitaire afin de lutter contre les déplacements dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas naturels, et d'y remédier.

4

### RÔLE DE MOBILISATEUR DE L'OIM

Au titre de mobilisateur de premier plan, l'OIM promouvra la cohérence des politiques et des partenariats inclusifs afin de systématiser la prise en compte de considérations relatives à la migration et aux déplacements dans les programmes qui portent sur le changement climatique, l'environnement, les catastrophes et dans d'autres programmes pertinents.

- ▶ Appuyer la prise en compte systématique des questions migratoires dans les politiques climatiques, environnementales et connexes régionales, nationales et locales.
- ▶ Faire progresser les efforts de gouvernance mondiale dans le domaine de la migration, de l'environnement et du changement climatique.
- ▶ Aider les gouvernements locaux, urbains et ruraux à prendre en compte les préoccupations relatives à la migration, au changement climatique et à l'environnement.

## AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE

1

Appuyer les approches à l'échelle des Nations Unies et mettre en œuvre les engagements à l'échelle des Nations Unies

2

Renforcer les capacités stratégiques et techniques internes

3

Assurer une sensibilisation efficace et relayer des discours fondés sur les éléments factuels

4

Accéder à des financements mondiaux pour le climat

5

Prendre en compte de manière systématique les aspects relatifs à la durabilité environnementale

## POUR EN SAVOIR PLUS



Organisation Internationale pour les Migrations  
 17 route des Morillons, P.O. Box 17, 1211 Genève 19, Suisse  
 Tel.: +41 22 717 9111 Fax: +41 22 798 6150  
 Courriel: [hq@iom.int](mailto:hq@iom.int) Site web: [www.iom.int](http://www.iom.int)